

<https://www.ouest-france.fr/normandie/barfleur-50760/projet-deolien-en-mer-centre-manche-lunesco-salue-la-prise-en-compte-des-tours-vauban-d2908c10-5529-11ee-99c9-81435f3ad3a1>

Projet d'éolien en mer Centre-Manche : l'Unesco salue la prise en compte des tours Vauban



Alors que les études sur le parc éolien Centre-Manche prennent fin, l'Unesco salue le travail réalisé pour l'étude d'impact sur les deux tours Vauban inscrites au patrimoine mondial. Pour l'institution internationale, cette méthode est une première en France.

18/09/2023 à 06h15

Sur la dernière mise à jour du site de l'Unesco, l'entité internationale relève la qualité de l'étude menée sur l'impact environnemental du parc éolien offshore Centre Manche sur la question des tours Vauban classées au patrimoine mondial.

« Parmi les enseignements les plus importants de ce projet, on peut citer le fait que l'étude pour la bonne prise en compte des enjeux liés à la préservation des tours observatoires a été facilitée par l'existence d'une documentation préalable élaborée par les gestionnaires des sites Vauban », évoque l'Unesco.

Le premier projet en France qui intègre le patrimoine, selon l'Unesco

L'institution précise qu'il s'agit du premier projet en France pour lequel [une étude spécifique a été réalisée afin d'examiner les impacts potentiels d'un projet éolien en mer sur un bien du patrimoine mondial](#). « L'attention portée aux options de configuration du projet afin de limiter ou d'organiser les impacts visuels du projet est positive », poursuit l'Unesco.

Voilà qui satisfait Damien Levallois, directeur du projet Parcs éoliens en mer pour l'État. « C'est le résultat du débat public au cours duquel une soixantaine d'événements et rencontres ont eu lieu avec le public. C'est la discussion qui a primé car la zone de départ était de 10 000 km² au large de la baie de Seine. » Finalement, une zone de 460 km² a été définie, située à 40 km des tours inscrites à l'Unesco.



Damien Levallois (à droite) se félicite du travail réalisé lors du débat public concernant le projet éolien en mer Centre-Manche qui aura duré plus de trois ans. | OUEST-FRANCE

« Notre méthode est celle qu'il faut adopter »

La zone d'implantation des éoliennes ne posera pas de problèmes selon Damien Levallois. « **Ne pas imposer une zone mais la définir avec le public a été important, on a travaillé dans le bon sens. La réaction de l'Unesco confirme que notre méthode est celle qu'il faut adopter.** »

La demande d'autorisation d'implantation devrait être déposée en octobre 2024

Aujourd'hui, l'industriel pour le parc Centre-Manche 1 a été retenu, [il s'agit d'Éoliennes en mer Manche Normandie, société de projet d'EDF renouvelables](#).

« **Il nous reste six mois d'études sur l'environnement dont une campagne de pêche. Ensuite, on leur remettra le dossier complet** », explique Damien Levallois. L'industriel effectuera ensuite une étude d'impact environnementale et déposera une demande d'autorisation d'implantation en octobre 2024. « **Le parc 1 comptera une quarantaine d'éoliennes de 230 m au-dessus de la mer, fournissant chacune 22 MGW.** » Avec le parc 2 qui sera érigé à côté par la suite, la surface exploitée sera de 460 km² avec 100 éoliennes.

Alors que les études sur le parc éolien Centre-Manche prennent fin, l'Unesco salue le travail réalisé pour l'étude d'impact sur les deux tours Vauban inscrites au patrimoine mondial. Pour l'institution internationale, cette méthode est une première en France.

18/09/2023 à 06h15

Sur la dernière mise à jour du site de l'Unesco, l'entité internationale relève la qualité de l'étude menée sur l'impact environnemental du parc éolien offshore Centre Manche sur la question des tours Vauban classées au patrimoine mondial. « **Parmi les enseignements les plus importants de ce projet, on peut citer le fait que l'étude pour la bonne prise en compte des enjeux liés à la préservation des tours observatoires a été facilitée par l'existence d'une documentation préalable élaborée par les gestionnaires des sites Vauban** », évoque l'Unesco.

Le premier projet en France qui intègre le patrimoine, selon l'Unesco

L'institution précise qu'il s'agit du premier projet en France pour lequel [une étude spécifique a été réalisée afin d'examiner les impacts potentiels d'un projet éolien en mer sur un bien du patrimoine mondial](#). « **L'attention portée aux options de configuration du projet afin de limiter ou d'organiser les impacts visuels du projet est positive** », poursuit l'Unesco.

Voilà qui satisfait Damien Levallois, directeur du projet Parcs éoliens en mer pour l'État. « **C'est le résultat du débat public au cours duquel une soixantaine d'événements et rencontres ont eu lieu avec le public. C'est la discussion qui a primé car la zone de départ était de 10 000 km² au large de la baie de Seine.** » Finalement, une zone de 460 km² a été définie, située à 40 km des tours inscrites à l'Unesco.



Damien

Levallois (à droite) se félicite du travail réalisé lors du débat public concernant le projet éolien en mer Centre-Manche qui aura duré plus de trois ans. | OUEST-FRANCE

« Notre méthode est celle qu'il faut adopter »

La zone d'implantation des éoliennes ne posera pas de problèmes selon Damien Levallois. « **Ne pas imposer une zone mais la définir avec le public a été important, on a travaillé dans le bon sens. La réaction de l'Unesco confirme que notre méthode est celle qu'il faut adopter.** »

La demande d'autorisation d'implantation devrait être déposée en octobre 2024

Aujourd'hui, l'industriel pour le parc Centre-Manche 1 a été retenu, [il s'agit d'Éoliennes en mer Manche Normandie, société de projet d'EDF renouvelables](#).

« Il nous reste six mois d'études sur l'environnement dont une campagne de pêche. Ensuite, on leur remettra le dossier complet », explique Damien Levallois. L'industriel effectuera ensuite une étude d'impact environnementale et déposera une demande d'autorisation d'implantation en octobre 2024. **« Le parc 1 comptera une quarantaine d'éoliennes de 230 m au-dessus de la mer, fournissant chacune 22 MGW. »** Avec le parc 2 qui sera érigé à côté par la suite, la surface exploitée sera de 460 km² avec 100 éoliennes.